



# DOSSIER DE PRESSE

## 92<sup>e</sup> CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

**DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2009**

### CONTACTS PRESSE

#### **AMF - Service de la Communication**

- Jusqu'au lundi 16 novembre inclus :

**Marie-Hélène GALIN**

Tél. 01 44 18 13 59

06 80 18 61 66

**Thomas OBERLE**

Tél. 01 44 18 51 91

06 89 05 76 35

- Du 17 au 19 novembre :

**Marie-Hélène GALIN**

[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

Tél : 01.57.25.21.03

06.80.18.61.66

**Thomas OBERLE**

[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)

Tél : 01.57.25.21.04

06.89.05.76.35

Fax : 01.57.25.21.08



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Entre crise et réformes : le maire, force de proximité**

#### **92ème Congrès des maires**

**16 au 19 novembre 2009**

**Entre crise et réformes, telle est bien la situation inédite, voire paradoxale, dans laquelle les maires, véritables acteurs publics de proximité, se trouvent placés aujourd'hui. En effet, c'est au moment même où ils sont sollicités pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise et pour mettre en œuvre les nombreux changements introduits dans la plupart des politiques publiques, que des réformes importantes sont susceptibles de modifier de façon radicale leur capacité à exercer cette fonction de proximité, qu'il s'agisse de la réforme de la taxe professionnelle ou de la réforme territoriale.**

Plusieurs débats permettront aux élus de s'exprimer sur la situation actuelle et sur les réformes en cours.

#### **Les maires face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales (mardi 17 novembre, matin)**

Introduite par un économiste qui dressera un tableau de la situation actuelle, de l'implication des collectivités locales dans le plan de relance et des perspectives de sortie de crise, cette table ronde sera l'occasion de se demander comment les maires peuvent soutenir l'activité économique et adapter leur action sociale à la progression du chômage et aux multiples situations de précarité.

**La journée du mercredi 18 novembre sera entièrement consacrée aux réformes institutionnelle, financière et fiscale : ces deux réformes sont indissociablement liées, elles doivent être pensées de façon conjointe.**

Quelles évolutions peuvent-elles être envisagées au sein du paysage communal et intercommunal sans affaiblir la commune ? Sur le plan institutionnel : intercommunalité, métropole, commune nouvelle fondée sur le volontariat ? Sur le plan de la répartition des compétences entre les communautés et leurs communes membres, entre celles-ci, les autres collectivités territoriales et l'Etat ?

La réforme de la taxe professionnelle a donné lieu à une mobilisation très importante des associations du bloc local depuis le printemps dernier. Cette réforme doit respecter des règles simples : maintenir un lien fiscal entre l'entreprise et le territoire, améliorer la péréquation et garantir le produit fiscal de nos collectivités. Dans cette optique, les communes et communautés doivent obtenir une part significative du nouvel impôt basé sur une assiette dynamique, c'est à dire sur la valeur ajoutée. Cette réforme de la taxe professionnelle doit être la première étape d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale sur laquelle l'AMF, l'ADF et l'ARF ont, dès 2006, élaboré des propositions.

#### **L'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains (jeudi 19 novembre, matin)**

Ce débat sera conduit autour de deux problématiques principales :

- Quels outils d'aménagement mettre en place pour assurer un développement de l'ensemble des territoires ruraux ? Cette question sera examinée en liaison étroite avec la démarche du ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Espace Rural qui vient de mettre en place les Assises de la ruralité.

- Comment assurer la maîtrise de l'énergie et articuler les stratégies de développement durable des différents acteurs à travers les Plans climat territoriaux et l'Agenda 21 ? Comment trouver de nouveaux financements pour ces actions ?

**La table ronde finale aura comme thème : Diversité et proximité (jeudi 19 novembre, après-midi)**

Comment et dans quelle mesure les maires peuvent-ils prendre en compte la diversité de la population en termes de génération, d'origine, de situation sociale et culturelle pour qu'elle participe à la construction du vivre ensemble et renforce la cohésion sociale ?

Le Congrès sera aussi l'occasion de faire le point, dans le cadre d'ateliers et de points infos, sur de nombreux sujets d'actualité : l'école, la petite enfance, l'évolution de la politique de la ville, les documents d'urbanisme, l'Europe, la fonction publique territoriale, le Grand Paris, mais aussi la gestion des déchets et la reconversion des emprises militaires.

**Journée Outre-Mer (lundi 16 novembre) : Quels projets de territoire pour les Outre-Mer ?**

Par ailleurs, cette réunion annuelle qui rassemble plus de 900 élus ultramarins fera une large place aux changements de toutes natures susceptibles d'intervenir à l'issue des Etats généraux.

\*\*\*\*\*

**Informations pratiques**

➤ **Calendrier :**

- **Lundi 16 novembre 2009** : réunion annuelle des maires d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris – 3, rue Lobau – 75004 Paris
- **Du mardi 17 novembre au jeudi 19 novembre 2009** au Parc des expositions – Porte de Versailles – 75015 Paris

➤ **Accréditations indispensables auprès du Service de la communication**

➤ **Accès : Métro et tramway Porte de Versailles (ligne 12) ; Lignes de bus n°80 ; Parking C de Paris-Expo**

***En partenariat presse avec Public Sénat et l'Hémicycle.***



# **FICHES DE PRESENTATION**

## **DES DEBATS**

# SOMMAIRE

LUNDI 16 NOVEMBRE – *Hôtel de Ville*

**Réunion des élus d’Outre-mer**

- **Quels projets de territoire pour les Outre-Mer ?** p. 5

MARDI 17 NOVEMBRE – *Paris Expo*

➤ **Les maires face à la crise et à ses conséquences économiques et sociales** p. 7

- **Grand Paris** (salle Europe B) p. 9

MERCREDI 18 NOVEMBRE – *Paris Expo*

➤ **La réforme territoriale** p. 11

- **La politique des déchets** (salle 40) p. 13

▪ **Education : quelles responsabilités respectives des maires et de l’Etat dans l’évolution de la politique éducative ?** (salle 41) p. 15

- **Les documents d’urbanisme** (salle 42) p. 17

▪ **Europe : les maires, actifs dès aujourd’hui pour l’Europe de demain** (salle Europe A) p. 19

➤ **La réforme financière et fiscale locale** p. 21

- **L’ingénierie technique au profit des communes rurales** (salle 40) p. 24

▪ **Ressources humaines** (salle 41) p. 26

- **Le maire face aux catastrophes naturelles** (salle 42) p. 27

JEUDI 19 NOVEMBRE – *Paris Expo*

➤ **L’aménagement et le développement durable des territoires urbains et ruraux** p. 29

- **Développer des modes d’accueil adaptés aux besoins des parents** (salle 41) p. 32

▪ **La réforme de la politique de la ville** (salle Europe A) p. 34

▪ **Le maire et le patrimoine bâti et paysager** (salle 42) p. 36

➤ **Diversité et proximité (table ronde)** p. 37

➤ **Séances plénières en auditorium**

- **Débats en atelier**

**POINTS D’INFORMATION :**

p. 38

*du 17 au 19 novembre)*

*Antennes-relais – Agriculture biologique ou de proximité et restauration scolaire – Nouvelle loi Tourisme – Coopération décentralisée – Marchés publics – Equipements sportifs (prescriptions, normes et mise à disposition) - Accessibilité - Reconversion des emprises militaires*



## QUELS PROJETS DE TERRITOIRE POUR LES OUTRE-MER ?

Séance plénière

Lundi 16 novembre 2009 – de 9h30- à 17h00

Hôtel de ville de Paris

Ouverture de la journée par **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF et **Bertrand DELANÔE**, maire de Paris.

### Séquence 1. Comment et avec quels outils les collectivités locales pourront-elles disposer d'une véritable maîtrise du foncier ?

Le problème du foncier se pose avec une acuité particulière dans les départements et collectivités d'Outre-Mer, du fait de contraintes naturelles importantes sur des territoires de dimension souvent réduites. C'est pourquoi la nécessité de mieux associer les collectivités locales, l'Etat et les bailleurs sociaux dans une démarche conjointe de production foncière en faveur du logement social constitue une des pistes de réflexion avancées dans le cadre des Etats généraux d'Outre-Mer et de la Mission d'information sénatoriale sur la situation des départements d'Outre-Mer.

#### Animée par :

- **Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC**, président de l'Association départementale des maires de Guyane,
- **Raymond OCCOLIER**, président de l'Association départementale des maires de la Martinique
- **Amedi BOINAHERY-IBRAHIM**, président de l'Association départementale des maires de Mayotte

#### Avec la participation de :

- **Serge LARCHER**, sénateur, président de la Mission d'information sénatoriale sur la situation des départements d'Outre-Mer
- **Eric DOLIGE**, sénateur, rapporteur de la Mission d'information sur la situation des départements d'Outre-Mer
- **Dominique VERSINI**, directeur du département juridique et financier de la SCET (Société de Conseil Expertise des Territoires - Groupe Société Nationale Immobilière SNI)
- **Raymond LAURET**, président de l'Etablissement public foncier de La Réunion
- **Jean-Louis GRANDVAUX**, directeur de l'Etablissement public foncier de La Réunion
- **Jean GANTY**, maire de Remire-Montjoly (Guyane)
- **Luc FEDERMAN**, directeur départemental de l'Equipement de la Guyane
- **Robert JEANCENELLE**, directeur de l'Etablissement public d'aménagement de la Guyane (EPAG)
- **Jean-Luc SAINT-LAMBERT**, maire de La Plaine des Palmistes (La Réunion)
- **Jean-Loup MERLOT**, chef du département Ecologie, logement, développement et aménagement durables au secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer

**Séquence 2. Comment les communes et les communautés peuvent-elles favoriser les conditions d'un développement économique plus autonome des départements et collectivités d'Outre-mer ?**

Quels outils économiques, financiers et fiscaux pour faciliter la création d'entreprises et diminuer le chômage ? Comment développer un partenariat économique renforcé entre les départements et les collectivités relevant d'une même zone géographique ? Quelles mesures mettre en œuvre pour assurer un débouché plus large des produits locaux dans le cadre d'une coopération régionale ?

**Animée par :**

- **René NOEL**, président de l'Association des maires de la Guadeloupe
- **Roland ROBERT**, président de l'Association des maires de La Réunion
- **Teriitepaiatua MAIHI**, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF)

**Avec la participation de :**

- **Serge LARCHER**, sénateur, président de la Mission d'information sénatoriale sur la situation des départements d'Outre-Mer
- **Jean-Bernard NILAM**, chef du département de la vie économique, secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
- **Guy LOSBAR**, maire de Petit-Bourg (Guadeloupe) et gérant de sociétés
- Un représentant de l'**Agence française de développement** (projet Alpha-villes Goyave, Petit Bourg, Lamentin)
- **Rodolphe ALEXANDRE**, maire de Cayenne (projet de PPP pour le financement de la nouvelle unité de traitement, de production et d'alimentation d'eau potable Matiti).

**Avec l'intervention de Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-Mer**



## LES MAIRES FACE A LA CRISE ET A SES CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Séance plénière

Mardi 17 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique

*Face à la crise économique et sociale, les maires ont un rôle important à jouer. Ils se mobilisent largement pour soutenir l'activité économique et l'emploi, notamment en s'engageant dans la mise en œuvre du plan de relance initié par le gouvernement et en recourant aux emplois aidés. Face à l'accroissement des demandes sociales des personnes et des familles de plus en plus précarisées, ils renforcent et réorganisent leurs dispositifs d'aides personnelles et collectives en liaison avec leurs partenaires institutionnels et associatifs.*

### Débat présidé par :

- **Patrick MASCLET**, maire d'Arleux (59)
- **Maxime CAMUSAT**, maire de Saint germain du Puy (18)

**Introduction de Gunther CAPELLE-BLANCARD**, directeur adjoint du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), professeur d'économie à la Sorbonne et membre du Conseil d'analyse économique

### Séquence 1. Le soutien à l'activité économique et à l'emploi

#### ➤ Le soutien à l'activité économique

Plus de 19 500 collectivités locales ont signé cette année avec l'Etat, dans le cadre du plan de relance, une convention d'augmentation de leur volume d'investissement assortie d'un remboursement anticipé du FCTVA, pour un montant global de 54 milliards d'euros, montrant ainsi leur volonté de participer au soutien général de l'économie mais aussi des entreprises locales capables de porter ces investissements. Leur sera-t-il possible de tenir leurs engagements? Quelle sera leur capacité à poursuivre ce soutien à l'investissement? Au-delà de l'impact économique général de cet engagement global, de quels moyens disposent les maires pour en faire bénéficier les entreprises et l'emploi local ?

### Avec la participation de :

- **Jean GIRARDON**, maire de Mont-Saint-Vincent (71), président de l'Association départementale des maires de Saône-et-Loire
- **Jean-Claude BOUDET**, maire de Villemur-sur-Tarn (81)
- **Daniel DUGLARY**, maire de Montluçon (03),

**Avec l'intervention de Patrick DEVEDJIAN**, ministre chargé de la Mise en œuvre du plan de relance

### ➤ **Les dispositifs en faveur de l'emploi**

La situation de l'emploi préoccupe vivement les maires. Pour faire face à la montée du chômage, le gouvernement a mobilisé Pôle emploi et se pose désormais la question de la complémentarité de cet outil avec ceux impliquant les collectivités locales comme les Maisons de l'emploi et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE). De quels moyens disposent les collectivités locales pour faire des contrats aidés une porte d'entrée pour des emplois durables ? Que peuvent proposer les partenaires en matière d'accompagnement et de formation ?

Se pose également la question spécifique du chômage des jeunes. Les missions locales sont-elles en mesure de répondre à l'afflux massif de jeunes ? En quoi les dispositifs annoncés par Martin HIRSCH apportent-ils des éléments de réponse à cette question ? Dans quels partenariats peuvent s'inscrire les actions des communes ?

#### **Avec la participation de :**

- **Bernard CHARLES**, *maire-adjoint de Lille (59)*
- **Bernard PERRUT**, *président du Conseil national des missions locales, maire de Villefranche-sur-Saône (69)*
- **Christian CHARPY**, *directeur général de Pôle emploi*

**Avec les interventions de Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi et de Martin HIRSCH, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, haut commissaire à la Jeunesse**

### **Séquence 2. L'action sociale en réponse aux demandes des populations précarisées**

Les communes, au travers notamment des CCAS, constatent une hausse importante des demandes d'aides et une évolution des profils des demandeurs avec davantage de travailleurs précaires. Elles y répondent au travers d'une diversification des aides qu'elles proposent et qui touchent désormais les différents aspects de la vie quotidienne : aides alimentaires, aides financières, aides à l'énergie, aides au transport. Elles redimensionnent leurs aides vers les personnes les plus en difficultés, les adaptent à la mise en œuvre du RSA. Auront-elles les moyens de faire face à ces demandes sociales croissantes ? A quels arbitrages doivent-elles procéder ? Quelles collaborations peuvent-elles instituer avec les partenaires institutionnels et les associations ?

La crise économique a également pour effet de conduire les maires à revoir leurs politiques sectorielles afin d'éviter les exclusions de tous types et de renforcer la cohésion sociale. Leur implication croissante dans les politiques de logement afin de répondre aux demandes liées au droit au logement opposable comme à l'attente de logements accessibles financièrement aux jeunes, aux familles et aux retraités modestes est à ce titre illustrative, comme le sont les démarches locales visant à promouvoir de façon plus large des démarches d'harmonie sociale.

#### **Avec la participation de :**

- **Bernadette LACLAIS**, *maire de Chambéry (73)*
- **Michel CANEVET**, *maire de Ploneour-Lanvern (29)*
- **Nicole MAESTRACCI**, *présidente de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)*
- **Guillaume BAPST**, *directeur de l'ANDES (Association nationale de développement des épiceries solidaires).*

**Avec l'intervention de Martin HIRSCH, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et haut commissaire à la Jeunesse**

**Débats animés par le journaliste Jean DUMONTEIL**



## GRAND PARIS

Atelier (Salle Europe B)

Mardi 17 novembre 2009 de 10h30 à 12h30

### Problématique :

*L'agglomération parisienne, dotée d'environ 9 millions d'habitants, constitue une métropole de rang mondiale puisqu'elle est classée parmi les 4 premières « ville-monde » par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).*

*La région capitale se caractérise, en effet, par une très grande capacité d'attractivité en matière d'innovation, de recherche et développement, de création et de formation. Néanmoins, le développement du Grand Paris est confronté à certains défis en termes d'aménagement (déplacement, habitat, économie, environnement). La région assure par son rayonnement international un effet d'entraînement économique sur l'ensemble de notre pays, qui confère à ce projet un caractère d'intérêt national. Mais elle doit aussi répondre aux besoins immédiats des habitants en termes de transports, de logement, de création d'emplois et d'activités.*

*Depuis deux ans, plusieurs initiatives accélèrent le processus de réflexion pour le développement de la région parisienne : rapport Balladur, syndicat mixte « Paris-métropole », projets de réforme territoriale et de création de la société du Grand Paris...*

*Dans ce contexte, de nombreuses questions se posent tant sur l'association des élus aux grands projets concernant la région capitale qu'à ses rapports avec les autres collectivités (ville de Paris et région Ile de France) ou encore au périmètre, à la gouvernance et au financement du Grand Paris.*

*Pour aborder ces questions, l'ensemble des collectivités et de leurs groupements concernés par l'avenir de notre région capitale sont invités à venir débattre avec le secrétaire d'Etat en charge du développement de la région capitale.*

### Débat présidé par :

- **Claude PERNES**, maire de Rosny-sous-Bois (93), président de l'Association des maires d'Ile-de-France, président du groupe de travail « Région Capitale » de l'AMF
- **Gilles CATOIRE**, maire de Clichy-la-Garenne (92), rapporteur du groupe de travail « Région Capitale » de l'AMF.

**Avec la participation de :**

- **Anne HIDALGO**, première adjointe au maire de Paris
- **Marie-Pierre de LA GONTRIE**, première vice-présidente du conseil régional d'Ile de France,
- **Laurent BETEILLE**, sénateur-maire de Brunoy (91), président de l'Union des maires de l'Essonne,
- **Jean-Yves LE BOUILLONEC**, député-maire de Cachan (94), président du syndicat mixte d'études « Paris Métropole »,
- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale et chargé d'une mission sur le financement des transports dans le cadre du Grand Paris,

**Avec l'intervention de Christian BLANC, secrétaire d'Etat chargé du Développement de la région capitale, auprès du Premier ministre,**



## LA REFORME TERRITORIALE

Séance plénière

**Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*La réforme de l'architecture des collectivités territoriales, que le chef de l'Etat souhaite ambitieuse, met en débat la question de la place et du rôle des communes au sein du bloc local « commune/communauté » mais aussi dans ses rapports avec les autres collectivités locales.*

*Le projet de loi en cours d'élaboration et les différents rapports qui l'ont précédé, notamment celui du Comité pour la réforme des collectivités locales présidé par Edouard Balladur, en ont d'ores et déjà tracé les grandes lignes ; il s'agit de :*

- renforcer l'échelon intercommunal par l'élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux, l'achèvement de la couverture du territoire national, la rationalisation des périmètres intercommunaux et le renforcement des compétences des communautés de communes, d'agglomération et urbaines ;*
- permettre la constitution de métropoles dans les zones les plus denses du territoire et promouvoir un nouveau mode de fusion de communes par la création de communes nouvelles ;*
- clarifier la répartition des compétences entre les communes, les communautés, les départements et les régions en limitant celles pouvant être partagées ou financées par plusieurs niveaux de collectivités.*

*Dans ce contexte et face à un risque de dilution des communes, comment préserver le rôle de proximité et la pertinence de l'action communale auprès des populations ? A quelles conditions renforcer les communautés de communes, d'agglomération et urbaines ? Comment faire évoluer certains territoires afin de mieux répondre aux enjeux métropolitains à l'échelle européenne ? Faut-il inciter les communes à fusionner ? Comment définir les nouveaux rapports entre le bloc local – communes et intercommunalité – et les autres échelons départementaux et régionaux ?*

### **Débat présidé par :**

- **Jacqueline GOURAULT**, sénateur-maire de La Chaussée-Saint-Victor (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF
- **Christophe SIRUGUE**, député-maire de Chalon-sur-Saône (71), rapporteur de la commission Intercommunalité de l'AMF.

### **Séquence 1. *Quelle évolution des structures intercommunales ?***

- L'évolution de la gouvernance des communautés
- L'achèvement de la carte et la rationalisation des périmètres des communautés
- Le renforcement des compétences des communautés

#### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **André CHASSAIGNE**, maire de Saint-Amant-Roche-Savine (63),
- **Daniel DELAVEAU**, président de l'Assemblée des communautés de France, maire de Rennes, président de la communauté d'agglomération de Rennes-Métropole (35),
- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine,
- **Pierre JARLIER**, sénateur-maire de Saint-Flour, président de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour (15),
- **Claude ROULLEAU**, maire de Prahecq, président de la communauté de communes Plaine de Courance (79),
- **Eric JALON**, directeur général des collectivités locales.

### **Séquence 2. *Commune nouvelle et métropole***

#### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **Gilles BOURDOULEIX**, député-maire de Cholet, président de la communauté d'agglomération du Choletais (49),
- **Gérard COLLOMB**, sénateur-maire de Lyon (69), président de la communauté urbaine du Grand Lyon, président de l'Association des communautés urbaines de France,
- **Marc-Philippe DAUBRESSE**, député-maire de Lambersart (59),
- **Estelle GRELIER**, députée européenne, présidente de la communauté de communes de Fécamp, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire de Fécamp (76).

### **Séquence 3. *Quels nouveaux rapports entre le bloc local et les départements et les régions ?***

#### **Table ronde avec la participation attendue de :**

- **Gérard LARCHER**, président du Sénat,
- **Jean-François COPE**,
- **Françoise GATEL**, maire de Châteaugiron (35), présidente de la communauté de communes du Pays de Châteaugiron, présidente de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine,
- **Claudy LEBRETON**, président de l'Assemblée des départements de France,
- **Alain ROUSSET**, président de l'Association des régions de France
- **Dominique PERBEN**, membre du Comité pour la réforme des collectivités locales, député du Rhône, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil général du Rhône,

**Avec l'intervention de Brice HORTEFEUX, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales**

**Débats animés par le journaliste Jean DUMONTEIL**



## LA POLITIQUE DES DECHETS

Atelier Salle 40

Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique :

*Les mesures prévues par le Grenelle en matière de gestion des déchets sont organisées autour de trois axes : privilégier la prévention des déchets, augmenter les résultats de recyclage, réduire les quantités de déchets faisant l'objet d'un traitement. Il reste maintenant à traduire ces nouvelles orientations dans la gestion des déchets ; passer de la théorie à la pratique.*

*Partant du postulat que le déchet le moins cher est celui qui n'est pas produit, les pouvoirs publics ont souhaité donner une véritable impulsion aux actions de prévention : les textes législatifs fixent des objectifs de réduction des déchets de 7% par an pendant 5 ans. Comment y arriver concrètement ?*

*La poursuite des efforts en matière de recyclage implique la définition d'objectifs ambitieux, qui devront être traduits dans le renouvellement des agréments en cours. A l'horizon 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés devront faire l'objet d'un recyclage matière et organique, dont 75 % des déchets d'emballages ménagers. Par ailleurs, de nouvelles filières devraient bientôt être mises en place : déchets des activités de soin à risque infectieux, déchets dangereux spécifiques, meubles. Comment articuler et coordonner toutes ces filières ?*

### Séquence 1. Comment développer des politiques de prévention des déchets ?

Deux des moyens envisagés concrètement pour aboutir aux objectifs fixés vont directement concerner les communes et leurs groupements : la généralisation des plans de prévention et la mise en œuvre de la tarification incitative.

A la suite de plusieurs expériences menées par des collectivités, le contenu et les moyens qui doivent être affectés aux plans de prévention commencent à être mieux cernés. Il apparaît donc clairement que les communes ont un rôle de coordination et d'animation important.

Faire payer les usagers du service d'élimination des déchets ménagers en fonction des quantités qu'ils produisent semble une mesure de bon sens. Elle se heurte toutefois à de nombreux obstacles pratiques : identification de l'usager dans les immeubles collectifs, mise en œuvre d'un système d'évaluation des quantités de déchets fiable et efficace, gestion des données et de la facturation, modalités de poursuite des mauvais payeurs. Par ailleurs, la question de l'introduction d'une part variable dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'a toujours pas trouvé de solution.

## **Séquence 2. Comment prendre en compte les engagements du Grenelle dans les filières REP ?**

Le calendrier impose un renouvellement des agréments des organismes de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques d'ici la fin de l'année et celui de la filière emballages d'ici décembre 2010. C'est donc l'occasion de prendre en compte le Grenelle dans l'organisation des filières de la responsabilité élargie des producteurs (REP) : objectifs de prévention et de recyclage, efforts accrus en matière d'éco-conception, par exemple. Toutefois, la multiplication des filières et des éco-organismes complique les tâches administratives des collectivités. Il est maintenant temps d'entamer une réflexion sur la coordination des filières et la mise en œuvre concrète de la responsabilité élargie des producteurs.

### **Débat présidé par :**

- **Jean-Yves MENO***U*, maire de Ploubezre (22)
- **FRANCK GILARD**, député de l'Eure (27)

### **Avec la participation de :**

- **Daniel DIETMANN**, maire de Manspach (68)
- **Michel BOURGAIN**, maire de l'île Saint Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF
- **Philippe RAPENEAU**, adjoint au maire d'Arras (62)
- **Paul DEFFONTAINE**, président du Cercle national du recyclage (CNR)
- **Guillaume DUPARAY**, responsable collectivités à Eco-Systèmes
- **Jérôme d'ASSIGNY**, responsable collectivités à EcoFolio
- **Vincent REGNOUF**, directeur du département service aux collectivités locales à Eco-Emballages



## EDUCATION

### QUELLES RESPONSABILITES RESPECTIVES DES MAIRES ET DE L'ETAT DANS L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE EDUCATIVE ?

Atelier Salle 41

Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

#### Problématique :

*Les réformes engagées par l'Education nationale, depuis la rentrée scolaire 2008, ont lourdement impacté les politiques éducatives locales et imposé aux communes de s'organiser, en urgence, pour offrir ou maintenir des services de qualité aux élèves.*

*Ces réformes renforcent le rôle d'acteur clé que jouent les communes dans le domaine éducatif, sans pour autant que les maires soient véritablement associés aux projets. Dès lors, il paraît indispensable de définir de nouvelles modalités de concertation entre les maires et l'Education nationale, pour préciser et mieux coordonner leurs responsabilités respectives. La proposition du ministre de l'Education nationale de signer une convention cadre avec l'AMF annonce sans doute une prise de conscience de cet enjeu, qui mérite d'être traduite sur le terrain.*

*Devenues acteurs incontournables des politiques éducatives locales, les communes ont acquis une expertise fine en matière d'accompagnement et d'éveil éducatifs des élèves sur le temps périscolaire. L'implication de l'éducation nationale sur ce champ ne peut s'effectuer sans prendre en compte leurs actions. Mais pour favoriser le développement de leurs politiques éducatives locales, les communes ont besoin de dispositifs éducatifs nationaux lisibles et pérennes.*

#### **Séquence n°1. La commune, partenaire à part entière de l'Education nationale ?**

Les dernières réformes impliquent une participation accrue de la commune en terme éducatif. Mais comment les communes s'organisent-elles, notamment dans le cadre de la politique nationale de numérisation des écoles et des rythmes scolaires ? Sur ce dernier point, doit-on privilégier la semaine de quatre jours ou celle de neuf demi-journées, en comptant le mercredi matin ? La décision doit-elle revenir au conseil d'école et non à la commune ?

Quel partenariat souhaite proposer l'Education nationale aux maires pour une meilleure coordination des actions ?

## **Séquence n°2. La commune, véritable acteur des politiques éducatives locales.**

Les communes n'ont pas attendu l'Etat pour s'impliquer fortement en matière d'aide éducative des élèves et d'épanouissement personnel. Comment les communes appréhendent-elles l'arrivée de l'Education nationale sur ce champ, notamment à travers le dispositif d'accompagnement éducatif ? Quelle coordination des activités de soutien scolaire, sur les temps scolaires et périscolaires ?

A quels instruments les communes font-elles appel pour développer ces politiques ? Pour quelle pérennité et quelle lisibilité ?

### **Débat présidé par :**

- **Pierre-Yves JARDEL**, maire d'Orbais-l'Abbaye (51)
- **Jean GERMAIN**, maire de Tours (37)

### **Avec la participation de :**

- **Jean-François BARNIER**, maire du Chambon-Feugerolles, président de l'Association des maires de la Loire (42)
- **Gilles RETIERE**, maire de Rezé (44)
- **Annie GENEVARD**, maire de Morteau (25)
- **Christian MONTIN**, secrétaire général de l'Association des maires du Cantal et maire de Marcoles (15),
- **Olivier PREVOT**, adjoint au maire de Belfort (90),
- **Jean-Louis NEMBRINI**, Directeur général de l'enseignement scolaire, représentant le ministre de l'Education Nationale,
- **Blanche GUILLEMOT**, directrice adjointe de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE),
- **René CLARISSE**, Maître de Conférence à l'Université de psychologie de Tours,
- **Philippe DEPLANQUE**, délégué général des FRANCAS



## LES DOCUMENTS D'URBANISME

Atelier Salle 42

**Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*Les documents d'urbanisme constituent des outils essentiels pour traduire concrètement les objectifs arrêtés par le Grenelle de l'Environnement en faveur d'une utilisation économe des espaces naturels, de la lutte contre l'étalement urbain et de la maîtrise de l'énergie.*

*La mise en œuvre de ces objectifs a, bien sûr, un impact sur le contenu des documents d'urbanisme et sur leur articulation avec d'autres documents. Elle interpelle les élus locaux sur la recherche d'une cohérence plus forte entre les politiques de l'habitat, des transports et de l'urbanisme et ce, à une échelle pertinente. Les compétences des collectivités en sont nécessairement impactées.*

*Dans ce cadre, le rôle de l'Etat en tant que « garant » de la prise en compte du Grenelle dans les documents d'urbanisme et de planification est affirmé avec force.*

### **Séquence n°1. Le contenu des documents d'urbanisme d'orientation après le Grenelle de l'environnement**

- Les directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) où la recentralisation de l'urbanisme pour les territoires à enjeu environnemental
- Les SCoT :
  - Quels sont les objectifs élargis du SCoT ?
  - Doit-on aller vers la généralisation des SCoT sur tout le territoire ou les cibler sur les territoires à enjeux ?
  - Le renforcement du rôle du préfet dans la définition du périmètre des SCoT.
  - Leur caractère prescriptif renforcé en débat (applicabilité directe sur les autorisations d'occupation du sol, possibilité de fixer dans certaines zones des planchers de densité minimum,...). Le SCoT aurait-t-il vocation à devenir un super PLU ?
  - La traduction de la trame verte et bleue dans les SCoT.

### **Séquence n°2. PLU intercommunal, PLU communal, que propose le projet de loi et quelles conséquences pour les maires ?**

- Le PLU communautaire : comment encourager sans contraindre ?
- L'articulation avec les PLH et les PDU ? La pertinence de cette approche pour les communautés de communes ?

- La couverture intégrale du territoire communal : selon quelles modalités ? La suppression des cartes communales.
- Le dessaisissement d'un certain nombre de compétences au profit de l'intercommunalité (droit de préemption attaché à l'exercice de la compétence PLU, fiscalité de l'urbanisme, etc.).

**Débat présidé par :**

- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président du groupe de travail Urbanisme de l'AMF
- **Jean PRORIOL**, député-maire de Beauzac (43), président de l'Association départementale des maires de la Haute-Loire

**Avec la participation de :**

- **Thierry LEMOINE**, sous-directeur de l'aménagement durable, et **Philippe BAFFERT**, chef du bureau de la législation et de la réglementation du MEEDEM
- Un président d'une communauté d'agglomération
- **Alain MERLY**, maire de Prayssas (47), président de la communauté de communes du canton de Prayssas
- **Jean-Luc ROTUREAU**, adjoint au maire d'Angers (49), vice-président d'Angers Loire Métropole, chargé de l'urbanisme
- **Cédric LEJEUNE**, président du club des SCOTs
- **Baptiste KUGLER**, directeur du syndicat mixte du SCOT du Piémont-des-Vosges (88)

**Avec l'intervention attendue de Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'urbanisme**



## EUROPE

### LES MAIRES, ACTIFS DES AUJOURD'HUI POUR L'EUROPE DE DEMAIN

Atelier Salle Europe A

Mercredi 18 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

#### **Problématique :**

*Les maires se sentent parfois éloignés, voire ignorés des institutions européennes, alors qu'ils sont amenés sur le terrain à mettre en œuvre les politiques européennes. Se crée alors un décalage entre les attentes des uns et les initiatives des autres. Or, c'est dès aujourd'hui, en 2009 bientôt 2010, que les maires doivent et peuvent agir pour orienter les politiques européennes qu'ils auront à mettre en œuvre à partir de 2014. Pour que cette action soit efficace, il faut connaître l'environnement dans lequel elle s'inscrit, choisir des priorités et s'appuyer sur un partenariat solide.*

#### **Séquence 1. Connaître le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'action des maires**

Cette année, le contexte institutionnel a connu d'importants changements avec la ratification du Traité de Lisbonne, les élections parlementaires européennes et la désignation de la prochaine Commission européenne. Il est donc utile de faire le point sur les nouveaux mandats et leurs enjeux afin de mieux comprendre comment, sur quels sujets et en direction de quels acteurs, organiser au mieux l'action des maires.

#### **Séquence 2. Une meilleure association des maires est nécessaire pour une politique régionale efficace**

Dans un contexte de crise, la bonne utilisation des fonds structurels alloués par l'Union européenne aux régions françaises au titre de la programmation financière 2007-2013 est un enjeu de premier plan. Cette question doit également être intégrée aux réflexions portant sur la préparation de la programmation post 2013. A cette occasion seront également diffusés des guides à destination des élus sur les fonds structurels - Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds social européen (FSE) - mais également le Fonds européen de développement rural (FEADER).

#### **Séquence 3. La lutte contre le réchauffement climatique a besoin de l'action des maires**

A quelques semaines du sommet de Copenhague, il est essentiel de rappeler la politique de l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique, et le rôle que jouent les collectivités territoriales aussi bien dans le cadre de ces négociations internationales, qu'au quotidien, par exemple avec le Pacte des maires pour l'environnement.

**Débat présidé par :**

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF
- **François COMMEINHES**, maire de Sète (34), rapporteur de la commission Europe de l'AMF

**Avec la participation de :**

- **Hubert HAENEL**, Sénateur du Haut-Rhin (Alsace), président de la commission des Affaires européennes du Sénat
- **Françoise CASTEX** et **Sophie BRIARD-AUCONIE**, députées européennes
- **Philippe DURON**, député-maire de Caen (14)
- **Laurence de RICHEMONT**, chef de la représentation de la Commission européenne à Paris
- **Roland SCHAFER**, vice-président de l'association allemande DSTGB
- **Jean-Sébastien LAMONTAGNE**, conseiller politique régionale de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
- **Nicolas BAYGERT**, représentant de la Commission européenne, DG Transport et énergie, unité Efficacité énergétique des produits et Energie intelligente – Europe

**Clôture des travaux par Pierre LELLOUCHE**, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes.



## LA REFORME FINANCIERE ET FISCALE LOCALE

Séance plénière

**Mercredi 18 novembre 2009 – 14h30 à 17h30**

### **Problématique :**

*Les collectivités locales évoluent depuis 2008 dans un environnement particulièrement difficile.*

*Alors même qu'elles sont amenées, face à la crise, à accentuer leur effort d'investissement et leurs actions de proximité, elles doivent faire face, s'agissant de leurs recettes, à une forte incertitude tenant à la réforme de la taxe professionnelle et à la limitation de l'évolution des dotations de l'Etat, amenée à s'amplifier en 2010.*

*Etant donné les enjeux soulevés par ces deux questions, et leur actualité (ils seront au moment du congrès débattus au Parlement), la séance relative aux finances locales leur consacra inévitablement une grande place.*

*Mais au-delà, c'est la question de l'avenir du système de financement des collectivités qui est posée, puisque le premier pilier du financement local, la fiscalité directe, est profondément impacté par la réforme de la TP, et le second, les dotations d'Etat, est au moins à moyen terme fortement contraint.*

*Par ailleurs, la pertinence du nouveau paysage institutionnel français qui se dégagera de la réforme des collectivités territoriales ne prendra de sens que si, en parallèle, les moyens nécessaires et suffisants sont mis à disposition des acteurs locaux.*

*Si l'on souhaite que les collectivités soient réellement en capacité de relever ces défis, il est indispensable de leur donner des moyens de financement adéquats, en cohérence avec l'architecture institutionnelle en devenir, ce qui impose de repenser le système de financement local dans son ensemble.*

*Cette séance sera l'occasion pour les élus, à travers deux séquences, de se prononcer sur ces questions.*

### **Débat présidé par :**

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la Commission des finances de l'AMF
- **Pascal BUCHET**, maire de Fontenay-aux-Roses (92), rapporteur de la Commission des finances de l'AMF

## **Séquence 1. La réforme de la taxe professionnelle et ses incidences**

Si le contenu de la réforme, vu sous l'angle des contribuables, est désormais bien connu, en particulier la définition de l'assiette du nouvel impôt économique et les modalités de calcul des cotisations, les aspects concernant au premier chef les collectivités restent encore relativement flous, rendant difficile l'appréciation de l'impact de la réforme pour le secteur local. Cette réforme est pourtant porteuse d'un bouleversement profond, voire d'une rupture, dans le financement des collectivités.

Le débat sera l'occasion de présenter le projet de réforme dans ses grandes lignes, et de débattre sur les points importants pour les collectivités, en premier lieu celui de la répartition du nouvel impôt entre les différentes catégories de collectivités.

Il permettra également de confronter le projet de réforme aux propositions élaborées par les associations d'élus au cours de leurs différents travaux communs.

### **Avec la participation de :**

- **Jacques PÉLISSARD**, député-maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF, président de l'Observatoire des finances locales
- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et président du Comité des finances locales
- **Jean-Pierre BALLIGAND**, député-maire de Vervins (02), membre de la mission d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales
- **Philippe MARINI**, sénateur-maire de Compiègne (60)

**Avec l'intervention attendue de Christine LAGARDE, ministre de l'Economie de l'industrie et de l'emploi,**

## **Séquence 2. Quelle évolution pour les concours financiers de l'Etat ?**

En 2010, de nombreuses collectivités seront confrontées à une diminution de leurs dotations. Le projet de loi de finances prévoit ainsi que l'enveloppe normée (hors FCTVA), tout comme la dotation globale de fonctionnement, augmentera de 0,6% seulement, soit la moitié de l'inflation prévisionnelle, impliquant une diminution d'environ 1 % de la dotation forfaitaire des communes. La séquence permettra aux élus de faire le point sur ces dispositions et de faire part de leurs inquiétudes.

Les débats qui auront lieu au cours de ces deux séquences conduiront les élus à réfléchir à l'avenir des finances locales dans leur ensemble.

Les élus devront déterminer comment, dans un contexte marqué par des contraintes et des réformes majeures, sauvegarder l'autonomie financière et fiscale des collectivités et leur redonner les marges de manœuvre suffisantes pour mener à bien leurs politiques et actions.

Si le financement local devra continuer à reposer, au minimum, sur les deux piliers que constituent les ressources fiscales et les dotations budgétaires, la consolidation de ce socle s'impose et s'articulera autour des deux axes suivants :

- une fiscalité locale profondément renouvelée
- un système de péréquation réformé et renforcé.

**Avec la participation de :**

- **Jacques PÉLISSARD**, député-maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), secrétaire général de l'AMF, président de l'Observatoire des finances locales
- **Jean ARTHUIS**, sénateur de la Mayenne (53), président de la commission des finances du Sénat
- **Didier MIGAUD**, député-maire de Seyssins (38), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale
- **Gilles CARREZ**, député-maire du Perreux-sur-Marne (94), rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, et président du Comité des finances locales
- **Jean LAUNAY**, député-maire de Bretenoux (46), trésorier général de l'AMF

**Avec l'intervention attendue d'Eric WOERTH, ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.**

**Débats animés par le journaliste Jean DUMONTEIL.**



## L'INGENIERIE TECHNIQUE AU PROFIT DES COMMUNES RURALES

Atelier Salle 40

Mercredi 18 novembre 2009 - 14h30 à 17h30

### Problématique :

#### **Quelle offre privée et publique après le retrait de l'Etat ?**

*Conformément aux orientations de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les services techniques déconcentrés de l'Etat cesseront progressivement, et définitivement avant 2011, leurs activités d'ingénierie dans le champ concurrentiel. Seules seront maintenues au titre de la mission de solidarité et d'aménagement du territoire de l'Etat, les missions de l'ATESAT en faveur des communes et des communautés de communes dépourvues de services techniques.*

*Qu'il s'agisse de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou d'expertise pour la négociation et le suivi des contrats et des cahiers des charges - en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de la voirie, de l'aménagement, de l'accessibilité ou encore de la sécurité routière - les communes sans moyens techniques propres doivent pouvoir bénéficier, en substitution des services de l'Etat, d'une offre adaptée du secteur privé.*

*L'offre du secteur privé est-elle suffisamment structurée sur le territoire ? Comment apprécier la qualité et le coût de cette offre ? Dans un cadre concurrentiel, que peuvent offrir les conseils généraux et les intercommunalités ?*

*En quoi consiste l'ATESAT et pourra-t-elle répondre à une demande accrue de la part des communes rurales ?*

#### **Séquence 1. L'ingénierie publique aujourd'hui et demain dans un cadre concurrentiel : Etat, conseils généraux, intercommunalités**

#### **Séquence 2. L'offre d'ingénierie privée et sa structuration sur le territoire**

#### **Débat présidé par :**

- **Michel GREGOIRE**, maire de La Roche-sur-le-Buis (26), président de l'Association départementale des maires de la Drôme
- **Jacques BLANC**, sénateur-maire de La Canourgue (48) et président de l'Association des maires, adjoints et élus départementaux de la Lozère

**Avec la participation de :**

- **Yves KRATTINGER**, sénateur, président du conseil général de Haute-Saône, au titre de l'ADF ou son représentant
- **Patrick BERNASCONI**, président de la Fédération nationale des travaux publics ou son représentant
- **Alain BENTEJAC**, président de Syntec-Ingénierie ou son représentant
- **Pierre BIBOLLET**, président de l'Ordre des géomètres-experts ou son représentant
- **Lionel DUNET**, président du Conseil national de l'Ordre des architectes ou son représentant
- **Xavier LEPERCQ**, président de l'USIRF ou son représentant
- **Christian LEVY**, du secrétariat général du MEEDDM



## RESSOURCES HUMAINES

Atelier Salle 41

Mercredi 18 novembre 2009 de 14h30 à 17h30

### Problématique :

*Alors que l'Etat employeur est engagé depuis trois ans dans une politique de décroissance de ses effectifs au rythme affiché du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, la fonction publique territoriale a connu une croissance de ses effectifs de 5,5 % en 2007.*

*Pour les seules communes, la croissance des effectifs n'est que de +0,82 % et un quart des effectifs n'exerce pas à temps complet.*

*Dans un contexte budgétaire contraint, pourquoi et dans quels secteurs les communes et intercommunalités continuent-elles de créer des emplois ? Ces employeurs seront-ils amenés à réduire leurs effectifs ou à les gérer différemment ?*

*L'atelier comprend en première partie un focus sur l'intégration des travailleurs handicapés dans les collectivités locales*

**Séquence 1. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), quel accompagnement des communes et des communautés pour l'intégration des travailleurs handicapés ?**

**Séquence 2. Politiques publiques, contraintes budgétaires, effectifs territoriaux : comment tout concilier ?**

### Débat présidé par :

- **Françoise DESCAMPS-CROSNIER**, maire de Rosny-sur-Seine (78), présidente du groupe de travail FPT de l'AMF,
- **Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (77), rapporteur du groupe de travail FPT de l'AMF.

### Avec la participation de :

- **Didier FONTANA**, président du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- **Jean-François de CAFARELLI**, directeur du FIPHFP
- **François DELUGA**, maire du Teich (33), vice-président de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, président du CNFPT
- **Jean-François PEUMERY**, maire de Rocquencourt (78), vice-président de la communauté de communes Versailles-Grand parc, président du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France,
- **Mohamed AMINE**, CNFPT, Observatoire de la fonction publique territoriale
- Un membre du cabinet du secrétaire d'Etat au Budget et à la fonction publique



## LE MAIRE FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES

Atelier Salle 42

Mercredi 18 novembre 2009 de 14h30 à 17h30

### Problématique :

*Les nombreuses catastrophes naturelles auxquelles ont été soumises les communes de notre pays méritent que l'on en fasse un bilan tant financier qu'organisationnel.*

*Quelles sont les aides dont peuvent bénéficier les communes pour remettre en état les équipements et ouvrages d'art détruits ou endommagés (assurances, fonds catastrophes naturelles,...) et que reste-t-il à la charge des communes ? Quelle participation leur est demandée en cas de déclenchement du plan ORSEC ?*

*Comment le maire est-il prévenu, tenu informé des développements, quelles sont ses relations avec la cellule de crise placée auprès du préfet ?*

*Quels sont ses moyens d'action pour faire travailler les opérateurs des réseaux de première nécessité (électricité, eau, téléphone,...) ? A ce titre, quel est le bilan de la tempête de janvier 2009 ?*

*Après la sortie de crise, quels dispositifs pérennes peut-on mettre en place pour être prêt à assurer la sauvegarde de la population, en cas de nouvelle catastrophe (plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde, réserves communales,...) ?*

### Séquence 1. Couverture par les assurances et conséquences financières

### Séquence 2. La place du maire dans la gestion de crise et ses moyens d'action

### Séquence 3. Comment se préparer ?

Témoignages d'élus ayant mis en place des plans de sauvegarde

### Débat animé par :

- **Pierre MARTIN**, sénateur-maire d'Hallencourt (80), président de l'Association départementale des maires de la Somme,
- **Jean-Yves MONTUS**, maire de Soustons (40), président de l'Association départementale des maires des Landes.

### Avec la participation de :

- **Paul GIROD**, maire de Droizy (02), président de l'Union des maires de l'Aisne, en charge d'un audit des dispositifs de gestion de crise
- **Christian OTTAVIOLI**, président du directoire de SMACL Assurances (représentant le GEMA)
- **Philippe EECKMAN**, responsable du marché des collectivités à GROUPAMA SA (représentant la FFSA)

- **Jean-Christophe MORAUD**, sous directeur des Finances locales et de l'action économique à la DGCL, ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des collectivités territoriales
- **Nicolas BAUDUCEAU**, chargé de mission au CEPRI (Centre européen de prévention du risque d'inondation)
- **Patrick DUBOIS**, directeur adjoint Opérations et Territoires à ERDF
- **Jean-Marc FALCONE**, préfet délégué à la sécurité auprès du préfet de la Région Aquitaine



## L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES URBAINS ET RURAUX

Séance plénière

Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30

### Problématique :

*Quels outils d'aménagement mettre en œuvre pour assurer un développement de l'ensemble des territoires ruraux ? Comment organiser la continuité écologique (trame verte) sans pénaliser les perspectives d'aménagement et de développement ? Comment assurer la maîtrise de l'énergie et articuler les stratégies de développement durable des différents acteurs ?*

### Débat présidé par :

- **Michel VERGNIER**, député-maire de Guéret (23), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, président de l'Association départementales de maires de la Creuse
- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville (76), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF, président de l'Association départementales des maires de la Seine Maritime.

### Séquence n°1. *Quels atouts pour l'aménagement des territoires ruraux ?*

La Commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF a décidé de créer, en son sein, un groupe de travail pour réfléchir et faire des propositions sur le devenir de l'ensemble des territoires ruraux. Parmi les actions prioritaires à mener, figure le maintien d'un maillage territorial fort en matière de service public : l'AMF participe activement aux travaux d'actualisation de la charte des services publics en milieu rural mais dans le même temps des actions innovantes se déroulent sur le terrain.

L'État et les opérateurs de service public éprouvent, pour leur part, des difficultés pour associer les maires à leur schéma de réorganisation et à s'insérer dans une démarche globale et concertée. Au-delà des services publics, le monde rural doit mener le combat pour le haut et très haut débit.

L'AMF comme l'ADF ou l'AVICCA demandent un cadre national d'intervention, assorti d'un mécanisme de solidarité nationale. S'il faut "fibrer" l'essentiel du territoire, il est nécessaire de créer un fonds de péréquation, à l'instar du FACE qui a permis d'achever rapidement la couverture du réseau électrique. Pour soutenir le développement économique, il faut favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale, mieux accompagner leurs projets et simplifier leur financement.

### **Avec la participation de :**

- **Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, député-maire de Fournels (48), rapporteur de la commission Communes et territoires ruraux,
- **René REGNAULT**, maire de Saint-Samson-sur-Rance (22), président de l'Association des maires des Côtes d'Armor,
- **Yves BOULOUX**, maire de Montmorillon (86), président de l'Association départementale des maires et élus de la Vienne,
- **Luc GUYAU**, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture

**Avec l'intervention de Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire.**

### **Séquence n°2. Quels outils pour mettre en place une politique de développement durable ?**

Il est désormais admis qu'il ne sera pas possible de stopper le processus du réchauffement climatique mais seulement d'en atténuer l'impact. Ce dernier ne se limite pas à une hausse de température. Il s'accompagne d'autres phénomènes qu'il est indispensable de prendre en compte et dont il faut limiter l'ampleur. L'érosion de la biodiversité en particulier pourrait avoir des conséquences dramatiques à plus ou moins long terme. Les communes ne peuvent donc se contenter de conduire des actions curatives mais doivent au contraire intégrer très en amont les évolutions climatiques et la protection de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement et de développement.

#### ➤ **La mise en place des trames vertes et bleues**

Les trames vertes et bleues constituent des outils d'aménagement du territoire reposant sur une cartographie. Leur objectif est de créer une continuité territoriale en faveur de la protection de la biodiversité. La préservation des continuités écologiques n'implique pas forcément la sanctuarisation des terrains concernés et elle peut parfois se limiter à une convention de gestion. Cependant, même si la nature juridique des mesures qui seront prises à l'échelle de la parcelle reste floue, il est probable que leur mise en place aura des répercussions sur l'ensemble des projets de développement de la commune qu'il sera donc nécessaire d'adapter en conséquence.

#### ➤ **La lutte contre le réchauffement climatique :**

L'un des enjeux majeur du Grenelle de l'environnement concerne la lutte contre le réchauffement climatique. L'efficacité en la matière repose sur une implication de tous les acteurs et une coordination des mesures envisagées. Dans cette perspective, la plupart des méthodes proposées impliquent d'envisager la maîtrise de l'énergie à l'échelle du territoire.

De nombreux outils sont à la disposition des communes pour mettre en place leur politique de développement durable. Les aspects énergétiques y sont toujours abordés, mais certains d'entre eux les traitent de façon plus détaillée. C'est le cas des Plans climat territoriaux (PCT), mais également des Agendas 21.

Le plan énergie-climat, obligatoire à partir de 50 000 habitants, a pour vocation d'améliorer l'efficacité énergétique des territoires en diminuant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des infrastructures et des activités du territoire. L'agenda 21 local est une démarche volontaire d'intégration du développement durable dans toutes les politiques de la collectivité. C'est un projet concerté de développement, orienté et pensé pour le long terme, qui peut servir de support à une contractualisation avec l'Etat.

L'élaboration de ces projets doit permettre à un territoire d'identifier les adaptations nécessaires à la durabilité de ses infrastructures, services et de ses activités économiques.

**Avec la participation de :**

- **Joseph SPIEGEL**, *maire de Kingersheim (68)*
- **Joël LABBE**, *maire de Saint-Nolff (56)*
- **Pierre JARLIER**, *sénateur-maire de Saint-Flour (15)*
- **Martial SADDIER**, *député-maire de Bonneville (74)*

**Avec l'intervention attendue de Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie.**

**Débats animées par le journaliste Jean DUMONTEIL**



## **DEVELOPPER DES MODES D'ACCUEIL ADAPTES AUX BESOINS DES PARENTS**

Atelier Salle 41

**Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*Avec 2 438 000 enfants de moins de trois ans, un taux de natalité de 2,02 enfants par femme et la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans, les maires continuent d'être fortement sollicités par les parents pour les aider à trouver un mode d'accueil, critère souvent décisif dans le choix de s'installer sur une commune.*

*Pour augmenter le nombre de places en structures d'accueil collectif, le gouvernement a choisi d'en baisser les coûts par un allègement des normes relatives à la qualification du personnel et au taux d'encadrement, expérimenté dans deux nouvelles structures : le jardin d'éveil dédié à l'accueil des enfants de plus de deux ans et la micro-crèche.*

*Par ailleurs, pour augmenter le nombre de places d'accueil chez les assistantes maternelles (AM) et rendre le métier plus attractif, le gouvernement les autorise à se regrouper (4 au maximum) pour exercer dans un local hors de leur domicile, chacune pouvant accueillir jusqu'à 4 enfants simultanément (au lieu de 3) selon son agrément et 6 pour répondre à des besoins spécifiques.*

*Comment choisir, dans une palette toujours plus diversifiée, les modes d'accueil qui permettront de concilier l'intérêt de l'enfant et celui des parents, dans les limites budgétaires de la commune ?*

### **Séquence 1. Créer des places en crèche ou en jardin d'éveil ?**

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (Cog 2009-2012), signée entre l'Etat et la CNAF le 9 avril dernier, prévoit le financement de 100 000 places supplémentaires en accueil collectif, dont 20 000 places dans le cadre du 7<sup>ème</sup> plan crèche, 40 000 correspondant à une meilleure fréquentation et 8 000 places en jardin d'éveil bénéficiant d'une aide forfaitaire de la CAF limitée à 4 500 € par place et par an, avec un taux d'encadrement allégé en nombre et en qualification.

De quelles aides des CAF et de la MSA les communes vont-elles disposer dans le cadre de la nouvelle Cog pour pérenniser les places existantes et en créer de nouvelles?

Le jardin d'éveil ne risque-t-il pas de remettre en cause la scolarisation des enfants de moins de trois ans ? Quel taux d'encadrement et quel niveau de qualification faut-il pour assurer un accueil de qualité en jardin d'éveil, tout en permettant de diminuer le coût d'une place ?

## **Séquence 2. Regroupement d'assistantes maternelles ou micro-crèches ?**

Les regroupements d'assistantes maternelles permettent de réunir 16 enfants (voire 24) dans un même local, sans aucune supervision ni expérience exigée pour les assistantes maternelles. Ils sont en cela très différents des micro-crèches qui ne peuvent accueillir que 9 enfants, embaucher des assistantes maternelles ayant 5 ans d'expérience, et qui doivent nommer un référent technique chargé du projet d'accueil.

Micro-crèche ou regroupement d'assistantes maternelles : quels avantages pour la commune ?

Les regroupements permettront-ils de développer plus de places ou s'agira-t-il, le plus souvent, d'un simple transfert de places du domicile de l'AM vers le regroupement ?

Quelle est la pérennité d'un tel système qui repose sur l'entente entre assistantes maternelles ?

Quelle sera la responsabilité du maire en cas de problème s'il met un local à la disposition du regroupement ou lui accorde une subvention ? Peut-il imposer au regroupement un certain nombre de normes pour garantir la qualité et la sécurité de l'accueil ?

### **Débat animé par :**

- **Valérie DEMANGEAU**, maire du Pellerin (44), chargée de la petite enfance au sein de la commission Cohésion sociale de l'AMF
- **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54)

### **Intervenants au débat :**

- sur la création d'une micro crèche

- **Pierre FOURNET**, maire de Bugeat (19), président de la Communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au cœur (19)

- sur la création d'un jardin d'éveil

- **François BONHOMME**, maire de Caussade (82), président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais (82)

### **Avec la participation de :**

- **Sylvie LE CHEVILLIER**, responsable de l'enfance et de la parentalité à la CNAF, représentant M. DEROUSSEN, président de la CNAF
- **Gérard PELHATE**, président de la CCMSA (Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole)
- Un représentant du secrétariat d'État chargée de la Famille et de la solidarité



## LA REFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Atelier Salle Europe A

**Jeudi 19 novembre 2009 de 9h30 à 12h30**

### **Problématique :**

*Sur quels territoires et à travers quel contrat avec l'Etat, les communes et les communautés conduiront demain leur politique de cohésion sociale ? Quelles sont les perspectives pour le programme national de rénovation urbaine ?*

*L'année 2009 a été marquée par l'engagement d'un débat sur la réforme de la politique de la ville, son zonage d'une part, sa politique contractuelle d'autre part, qui devrait aboutir à des décisions courant 2010.*

*Cette nouvelle politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales impliquera-t-elle :*

- *d'établir une hiérarchie entre les territoires ? Lesquels (quartier, commune, agglomération) et selon quelles modalités ?*
- *de concentrer davantage les moyens de l'Etat, qu'ils soient spécifiques ou de droit commun ?*
- *de mettre en œuvre d'abord les politiques que l'Etat juge prioritaires (éducation, sécurité, emploi et désenclavement) ?*

*L'ANRU, dotée de moyens accrus au titre du plan de relance, voit ses attributions élargies avec le plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Ses missions pourraient par ailleurs évoluer, dans le sens des orientations évoquées récemment par le Président de la République (nouvelles missions d'aménagement pour l'ANRU, qui serait doté des moyens financiers et juridiques appropriés).*

### **Séquence 1. La réforme des zonages et des dispositifs contractuels de la politique de la ville**

### **Séquence 2. Bilan et perspectives du programme national de rénovation urbaine**

### **Débat présidé par :**

- **François REBSAMEN**, sénateur-maire de Dijon (21), président de la Communauté d'agglomération dijonnaise, président de l'Association départementale des maires de la Côte d'Or
- **Gilbert MEYER**, maire de Colmar (68), président de la communauté d'agglomération de Colmar

**Avec la participation de :**

- **Hervé MASUREL**, secrétaire général du Comité interministériel des villes
- **Pierre SALLENAVE**, directeur de l'ANRU (Agence nationale de la rénovation urbaine)
- **Dominique DUBOIS**, directeur général de l'ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité de chances)



## LE MAIRE ET LE PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

Atelier Salle 42

**Jeudi 19 novembre 2009 – 9h30 à 12h30**

### Problématique :

*Comment concilier la valorisation du patrimoine et les objectifs du Grenelle de l'environnement : pour un dialogue renouvelé entre les maires et les ABF ?*

*Une politique de valorisation du patrimoine et des paysages devra, à l'avenir, intégrer les objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment en matière de maîtrise de l'énergie. Cette nouvelle exigence nécessite de concilier au niveau local des points de vue bien souvent divergents sur l'aménagement de l'espace, l'habitat, la protection de la nature et des paysages, notamment dans les secteurs protégés.*

*Comment les maires peuvent-ils répondre à cette évolution ? A quelles conditions l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et plus généralement l'ensemble des architectes peuvent-ils être des conseils et des interlocuteurs privilégiés des maires ?*

### Débat présidé par :

- **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors (46), président de la communauté de communes de Cahors (46)
- **Jean-René ETCHEGARAY**, premier adjoint au maire de Bayonne (64)

### Avec la participation de :

- **Catherine BERGEAL**, sous-directrice de la qualité et du cadre de vie au MEEDDM
- **Frédéric AUCLAIR**, président de l'Association nationale des ABF ou son représentant
- **Yves DAUGE**, au titre de l'Association des villes et des pays d'Art et d'Histoire
- **Michel SCHULMAN**, président de l'Association des journalistes du patrimoine
- **Geneviève DUPOUX-VERNEUIL**, journaliste et membre de la même association
- **Bernard WAGON**, architecte-urbaniste, spécialiste des centres anciens



## DIVERSITE ET PROXIMITE

Table ronde  
Séance plénière

**Jeudi 19 novembre 2009 de 14h30 à 15h45**

### **Problématique :**

*Comment et jusqu'où prendre en compte la diversité de la population en termes de génération, d'origine, de situation sociale et culturelle pour qu'elle participe à la construction du vivre ensemble et renforce la cohésion sociale ?*

*Les maires, en tant que force de proximité et acteurs de la cohésion sociale, sont les plus à même de prendre en compte et de faire vivre la diversité. En cette période de crise, la prise en compte et l'organisation de la diversité s'impose davantage encore.*

### **Séquence 1.**

La prise en compte de la diversité dans l'organisation et la gouvernance de la commune,

- sous l'angle de la représentation des citoyens (minorités, femmes, etc.) au sein du conseil municipal ou dans les instances consultatives et participatives
- et sous l'angle de la fonction publique territoriale où la diversité peut s'exprimer en termes de recrutement.

Comment l'administration municipale doit-elle être organisée, ses agents sensibilisés et formés pour concrétiser la diversité dans les politiques municipales ?

### **Séquence 2.**

La diversité dans les politiques municipales avec les exemples de l'habitat et de la culture.

### **Séquence 3.**

La diversité et son dépassement même à travers les approches intergénérationnelles.

**Débat animé par Jean-Michel BLIER, éditorialiste à France 3**

**Avec la participation attendue de :**

- **Louis SCHWEITZER**, président de la HALDE
- **Annie GUILLEMOT**, maire de Bron (69)
- **Claude DILAIN**, maire de Clichy-sous-Bois (93)
- **Fadila MEHAL**, présidente des Mariannes de la diversité
- **Michel PIRON**, député, président de la communauté de communes des Coteaux du Layon (49), président du Conseil national de l'habitat
- **Jean-Louis SANCHEZ**, délégué général de l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale décentralisée)
- **Yazid SABEG**, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances



## Points Info

### Mardi 17 novembre

Salle Europe A – 11h00/12h30 :	Développement et modernisation des services touristiques
Salle 40 – 11h00/12h30 :	Coopération décentralisée : la loi Oudin au service des maires
Salle 41 – 11h00/12h30 :	Antennes relais
Salle 42 – 11h30/12h30 :	Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective

### Mercredi 18 novembre

Salle Europe B -- 09h30/11h00 :	Marchés publics
Salle Europe A – 14h30/16h00 :	Accessibilité de la voirie et des espaces publics
Salle Europe B – 15h00/16h30 :	Equipements sportifs : prescriptions, normes et mise à disposition

### Jeudi 19 novembre

Salle Europe B – 9h30-11h00 :	Reconversion des emprises militaires
-------------------------------	--------------------------------------

## **Développement et modernisation des services touristiques**

*Mardi 17 novembre 2009 de 11h à 12 h30*

*Salle Europe A*

Face au constat de la perte de vitesse du tourisme français - la destination France, première destination en nombre de touristes étrangers (82 millions au total), n'est désormais que troisième en dépense par touriste - le Gouvernement a souhaité donner un nouvel élan à ce secteur « qui représente 6% du PIB français, et emploie 2 millions de salariés ».

Traditionnellement organisé avec les services de l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et des Communes Touristiques (ANMSCCT), cette séance sera l'occasion de présenter les dispositions principales de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, concernant les communes et leurs groupements.

### **Animation :**

Michel GREGOIRE, maire de la Roche-sur-Buis (26), président du groupe de travail tourisme de l'AMF et Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74), rapporteur du groupe de travail tourisme de l'AMF

### **Intervenants :**

Marc FRANCINA, président de l'ANMSCCT, député-maire d'Evian-les-Bains et Jacques AUGUSTIN, sous-direction du Tourisme du MINEFE

\*\*\*\*\*

## **Coopération décentralisée : la loi Oudin au service des maires**

*Mardi 17 novembre, de 11h00 à 12h30*

*Salle 40*

Les moyens mis en œuvre par l'aide publique au développement (APD) bilatérale française sur la période 2001-2003 pour relever le double défi portant d'une part sur la ressource en eau et d'autre part sur l'accès à l'eau et à l'assainissement sont importants, mais leur impact est relativement modeste au regard des objectifs du millénaire. C'est pour en partie combler ce déficit entre les besoins et les moyens mis en œuvre pour y satisfaire que la loi « Oudin » a été promulguée en 2005, ouvrant la possibilité aux collectivités territoriales, aux syndicats des eaux et d'assainissement et aux Agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leurs recettes à des projets de solidarité internationale.

Ce point info sera organisé autour de deux types d'intervention :

1. présentation pédagogique pour répondre à la question : qu'est ce que la loi Oudin et comment s'en servir ?
  2. retour d'expériences sur les actions qui ont été menées présentant les appuis techniques et financiers utilisés.
- Une nouvelle version du guide de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sera lancée à cette occasion

### **Animateurs :**

Nicole FEIDT, présidente du groupe de travail Affaires internationales / coopération décentralisée de l'AMF, maire de Toul, Jacques OUDIN, auteur de la loi, Pierre-Marie GRONDIN, directeur du PS-eau, Laurent CHABERT d'HIÈRE (directeur d'Eau vive, coalition eau)

### **Intervenants :**

Thierry BURLLOT, 1er adjoint au maire de Pléguien, président de la communauté de communes Pays de Guingamp, conseiller régional, vice-président de la commission Environnement et cadre de vie, Silvia CAMARA TOMBINI, adjointe au maire d'Angers, en charge de la coopération, Francis JOSE MARIA, directeur du syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures, Etienne BUTZBACH, maire de Belfort et président de la Communauté d'agglo de Belfort, membre du bureau exécutif de Cités unies France (CUF), Jean-François BEL, maire de Montesson, Agence de l'eau Seine Normandie, président de la commission de la communication, vice-président du conseil général des Yvelines, David LISNARD, 1er adjoint au maire de Cannes, président du syndicat de l'eau potable du grand bassin cannois

\*\*\*\*\*

### **Antennes relais**

*Mardi 17 novembre 2009 de 11 h à 12 h 30  
Salle 41*

Exposé introductif du représentant du ministère de la Santé sur les travaux de la table ronde « radiofréquences, santé et environnement »

Présentation par l'AFSSET du rapport sur les radiofréquences rendu public le 15 octobre 2009

#### **Animation :**

Daniel NOUAILLE, maire d'Aixe-sur-Vienne (87), rapporteur du groupe de travail TIC, et Jacques BOUVARD, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois (93)

#### **Intervenants :**

Martin GUESPEREAU, directeur de l'AFSSET, Arnaud MIQUEL, président du conseil d'administration de l'ANFR, Jean-Marie DANJOU, délégué général de l'AFOM, un représentant du ministère de la Santé, un représentant du ministère de l'Ecologie,

\*\*\*\*\*

### **Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective**

*Mardi 17 novembre, de 11h00 à 12h30  
Salle 42*

Les objectifs du Grenelle en matière d'agriculture biologique et de consommation plus respectueuse de l'environnement incitent les élus à intégrer une « démarche de qualité » (bio, label, agriculture de proximité...) dans leur restauration collective. Cette démarche peut être intégrée à un projet d'éco-responsabilité et constituer un vecteur du développement durable auprès des habitants.

Ce point info sera l'occasion de présenter des pistes et des outils d'intégration de critères de développement durable tels que la qualité, la saisonnalité et la proximité dans la restauration collective avec des exemples issus des expériences des collectivités membres du groupe de travail de l'AMF « Agriculture biologique ou de proximité et restauration collective ». Il proposera des exemples pratiques pour initier ou développer une démarche de restauration collective éco-responsable.

#### **Animation :**

Michel BOURGAIN, maire de l'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), vice président de l'AMF et rapporteur de la commission environnement et développement durable

#### **Intervenants :**

Pauline MARTY, chargée de mission développement durable ville de BRIVE LA GAILLARDE (19), Anne-Charlotte BERARD-WALSH, chargée d'études juridique à l'AMF, Pauline DELAERE, chargée d'études environnement et développement durable à l'AMF, Florence PRESSON, adjoint au maire de SCEAUX (92), Didier THEVENET, responsable de la cuisine centrale de LONS-LE-SAUNIER (39) (sous réserve), Eric GRUNEWALD, Chargé de mission restauration collective et filières à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Frédéric ERNOU service qualité produit, à l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCA)

\*\*\*\*\*

**Marchés publics**  
*Mercredi 18 novembre de 9h30 à 11h*  
*Salle Europe B*

Les récentes modifications apportées au droit des marchés publics, dans le cadre du plan de relance de l'économie notamment, suscitent de nombreuses interrogations de la part des élus et appellent certaines clarifications. Dans ce contexte, le point info sera organisé en deux parties : dans un premier temps, l'actualité de la réglementation sera présentée et dans un second temps, les intervenants répondront aux questions des élus sur la pratique des marchés publics. Cette séance sera ainsi l'occasion de discuter notamment de l'étendue des obligations de publicité et de mise en concurrence des marchés passés en procédure adaptée (MAPA) et des conséquences du relèvement des seuils.

**Intervenants :**

Catherine DELORT, Chargée de la sous-direction du droit de la commande publique à la Direction des affaires juridiques de Bercy et ( sous réserve) Patrick PASQUIER, Directeur des Affaires juridiques et de la commande publique de Boulogne-Billancourt

\*\*\*\*\*

**Accessibilité de la voirie et des espaces publics**  
*Mercredi 18 novembre 2009 de 14h30 à 16h*  
*Salle Europe A*

Dans la perspective d'une mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, chaque commune doit élaborer un plan fixant les travaux et les délais de leur réalisation d'ici la fin de l'année. Ce diagnostic n'est pas facile à établir dans les communes les plus petites et dépourvues de moyens, d'où l'utilité de les y aider par l'organisation d'une séance de questions/réponses : avec qui, comment, et combien ? A l'occasion de cette séance sera remise, la brochure AMF/CERTU « Accessibilité de la voirie et des espaces publics »

**Intervenants :**

Maryvonne DEJEAMMES, responsable au CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme, et les constructions publiques) du pôle accessibilité, Catherine CHARTRAIN, Présidente du COLIAC (comité de liaison pour l'accessibilité du cadre de vie), Amélie GOEPP, chargée d'études au CETE Normandie Centre (Centre d'études techniques de l'Équipement), un représentant de l'UNPAEI.

\*\*\*\*\*

**Équipements sportifs : prescriptions, normes et mise à disposition**  
*Mercredi 18 novembre, de 15h00 à 17h00*  
*Salle Europe B*

Le souhait des maires est de développer sur leur territoire ou sur le territoire intercommunal un choix d'activités sportives accessibles au travers des clubs ou en pratique libre afin de répondre aux besoins des habitants pris dans leur diversité. Pour les mettre en œuvre, ils mettent à disposition des utilisateurs ou des clubs les équipements sportifs nécessaires à la pratique sportive dont ils sont gestionnaires ou propriétaires. En leur qualité de gestionnaire/propriétaire, ils doivent répondre à des prescriptions fédérales pour le classement de leurs équipements, des règles de sécurité pour les utilisateurs...

C'est pourquoi un point info sera organisé autour de trois types d'intervention : Prescriptions fédérales : le règlement des terrains avec la FFF (classement des stades) - Normes sportives et sécurité - Convention de mise à disposition d'un équipement sportif

**Animation :**

Didier CODORNIU (Maire de Gruissan), Pierre MARTIN (Sénateur-Maire d'Hallencourt)

**Intervenants :**

Jean-Pierre Luciani, membre de la Commission fédérale des terrains et infrastructures sportives de la Fédération française de football, un représentant de l'association Sports et territoires, Patrick BAYEUX, maître de conférence en gestion et droit du sport à l'université de Toulouse, rédacteur en chef d'Acteurs du sport.

\*\*\*\*\*

**Reconversion des emprises militaires :  
accompagnement des restructurations de la défense et revitalisation économique**

*Jeudi 19 novembre 2009 de 09h30 à 11h*

*Salle Europe B*

Les profondes mutations géopolitiques des années 90 et la décision, au cours de cette même décennie, du Président de la République de mettre en place une armée de métier, ont entraîné d'importantes restructurations des armées et du système militaro-industriel de défense dans son ensemble.

La mise en œuvre de la réforme de la carte militaire en 2008, prévoyant la reconversion de nombreux sites militaires sur l'ensemble du territoire en est la traduction concrète.

Sur place, ces mutations de grande ampleur ont placé devant des responsabilités nouvelles, l'ensemble des acteurs de la vie politique et économique. Elus locaux, élus nationaux, services de l'Etat - préfecture et ministère de la Défense - et acteurs économiques, travaillent ensemble pour accompagner la reconversion de ces sites.

Ce point-info est organisé en association avec la délégation aux Restructurations de la Défense. L'objectif de cette séance est de proposer aux élus d'échanger avec les services de l'Etat en charge de l'accompagnement des restructurations, et les autres acteurs associés à ces projets. Cette séance permettra également aux élus de s'emparer des outils mis à leur disposition pour s'engager dans un processus de revitalisation de leur territoire..

**Animation :**

Dominique BRACHET, directrice de la mission Intercommunalité et territoires de l'Association des maires de France, responsable du dossier restructurations militaires à l'AMF.

**Intervenants :**

Laurent PELLEGRIN, délégué aux Restructurations de la défense au ministère de la Défense, Pierre DARTOUT (ou représentant), délégué interministériel à l'Aménagement et à la compétitivité des territoires, Jean-Marie VANLERENBERGHE, sénateur-maire d'Arras (Pas-de-Calais), Jean-Luc REITZER, député-maire d'Altkirch (Haut-Rhin), Didier LOISEAU, maire de Langres (Haute Marne), Franck LEROY, maire d'Epernay ou Laurent MADELINE Président de la Communauté Epernay-Pays de Champagne (Marne).

\*\*\*\*\*